

Adjudications immobilières

7216974101 - VJ

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Palais de justice de Meaux

Judi 16 janvier 2020 à 10 heures

MAISON COMPOSÉE D'UN PRÉAU, D'UN ATELIER, D'UNE DÉPENDANCE D'UN JARDIN CLOS ET D'UN PUIT
Situé à ROUFFIAC (17800)
2, impasse des Lombards
Cadastré section AP n° 1 593 et 2 231
Pour 11 ares et 95 centiares

Mise à prix : 80 000 euros

Avec baisse du quart puis de la moitié en l'absence d'enchères.

Visite le vendredi 3 janvier 2020 à 14 h 30

Renseignements auprès de :

- **SCP MORIN PERRAULT CAGNEAUX-DUMONT GALLION**, société d'avocats, 55, rue Aristide-Briand, 77100 Meaux. Tél. 01 60 25 25 56,
- **Au Greffe du juge de l'exécution du Tribunal de grande Instance de Meaux** où le cahier des conditions de vente peut être consulté.
- internet : www.licitor.com

Pour enchérir, le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal de grande instance de Meaux est obligatoire ainsi qu'un chèque de banque à l'ordre de la CARPA séquestre de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 euros.

7216998901 - VJ

SCPA FGB

Avocats

3, avenue du Général-Leclerc, 77000 MELUN - Tél. 01 64 79 78 68

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A l'audience du jeudi 6 février 2020 à 14 h 00

Au palais de justice de Melun (77000), 2, avenue du Général-Leclerc

sur la commune de LE MÉE-SUR-SEINE (77350)
1, square Marie Curie

DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER

Cadastré section BI numéros 11, 18, 19 et 20.

Lot 8 : Dans le bâtiment G, au deuxième étage, porte 8, **UN APPARTEMENT de 88,02 m²**, composé d'une entrée, un séjour, trois chambres, une cuisine, une salle de bain, un w.-c., un balcon.

Lot 257 : Dans le « bâtiment sous-sol » **un EMPLACEMENT pour voiture** numéro 257.

Lot 258 : Dans le « bâtiment sous-sol » **un EMPLACEMENT pour voiture** numéro 258.

Les lieux sont occupés (par propriétaire).

Cette vente a lieu à la requête de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS (CEGC), société anonyme au capital de 160 995 996 euros, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 382 506 079, dont le siège social est 16, rue Hoche, Tour Kupka B, 92919 Paris-la-Défense cedex. Ayant pour avocat la SCPA FGB.

Visite le vendredi 24 janvier 2020 de 14 h 00 (précises) à 15 h 00

Mise à prix : 42 000 euros (quarante-deux mille euros)

Consignations pour enchérir (chèques de banques) :

- 4 200 euros (à l'ordre du Bâtonnier séquestre)

- 12 000 euros (à l'ordre de la CARPA).

Les enchères sont obligatoirement portées par un avocat inscrit au barreau de Melun.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Au greffe du juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Melun (tél. 01 64 79 81 72) où il a été déposé (RG N° 16/00096) ;

- ou au cabinet de la SCPA FGB, avocats (tél. 01 64 79 78 68 - mail : contact@scp-fgb.com).

Pour extrait,

L'avocat poursuivant : Me Sarah DEGRAND.

7217010301 - VJ

SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI

Avocats

182, rue Grande, 77300 FONTAINEBLEAU
Tél. 01 64 22 29 61 - 01 64 22 20 23 - 01 60 72 72 85

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

à l'audience du mardi 28 janvier 2020 à 14 h 00

Au palais de justice de Fontainebleau (S-et-M), 159, rue Grande

D'une PROPRIÉTÉ bâtie
à SOUPPES-SUR-LOING (Seine-et-Marne)
34, avenue du Maréchal Leclerc

comprenant :

- Maison principale :

RC : entrée, séjour, cuisine équipée, wc, salle d'eau, 2 chambres.

1er étage : cuisine équipée, séjour, wc, salle d'eau, 2 chambres.

2e étage : grenier à aménager.

- Dépendance 1 :

RC : séjour-cuisine équipée, wc, salle d'eau, salon.

En mezzanine : palier, 2 chambres.

1er étage (escalier extérieur) : séjour-cuisine équipée, 2 chambres, salle d'eau avec wc.

- Dépendance 2 :

- à droite, RC : séjour-cuisine équipée, wc, et à l'étage : palier, chambre, salle d'eau.

- à gauche, RC : séjour-cuisine, wc, et à l'étage : chambre, salle d'eau.

Surface habitable totale : 342,98 m².

Deux garages, réserve, appentis, cave - Terrain.

Le tout cadastré section AI n° 216 pour 11 a 54 ca.

Mise à prix : 35 000 euros

A la requête de la Banque CIC EST, SA, 31, rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg.

Visites : les lundis 13 et 20 janvier 2020 de 9 h 00 à 10 h 00.

Renseignements :

- consultation du cahier des conditions de vente au greffe du Tribunal judiciaire, au siège de la SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI.

- sur internet : www.licitor.com

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Fontainebleau.

Pour avis, (signé) D. SAULNIER.

7217009501 - VJ

SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI

Avocats

182, rue Grande, 77300 FONTAINEBLEAU
Tél. 01 64 22 29 61 - 01 64 22 20 23 - 01 60 72 72 85

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

à l'audience du mardi 28 janvier 2020 à 14 h 00

Au palais de justice de Fontainebleau (S-et-M), 159, rue Grande

D'un APPARTEMENT avec place de stationnement

à CHAMPAGNE-SUR-SEINE (Seine-et-Marne)
24 bis, rue Grande

comprenant :

• Au rez-de-chaussée : un appartement composé de : entrée, séjour avec kitchenette, salle de bains avec WC, dressing avec ballon d'eau chaude.

Surface Loi Carrez : 26,61 m².

Chauffage par convecteurs électriques.

Lot n° 42 de la copropriété et 148/10.000e des PCG.

• Au sous-sol : place de stationnement.

Lot n° 19 de la copropriété et 17/10.000e des PCG.

Copropriété cadastrée Section AH n° 824, 886, 898, 901 et 905 pour 14 a 90 ca au total, régie par EDD-RCP de Me LOTROUS, notaire à Fontainebleau du 7 novembre 2007 publié le 16 novembre 2007, volume 2007 P n° 9535 et ses modificatifs.

Mise à prix : 25 000 euros

A la requête de Mme Line RALITE, demeurant 5, rue Claude Debussy à 91000 Evry.

Visites : les lundis 13 et 20 janvier 2020 de 15 h 30 à 16 h 30.

Renseignements :

- consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du tribunal judiciaire, au siège de la SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI.

- Sur Internet : www.licitor.com

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Fontainebleau.

Pour avis, (signé) D. SAULNIER.

Avis administratifs

7215401601 - AA

Commune de COUBERT

Révision du Plan Local d'Urbanisme

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2019 - 058 du 21 novembre 2019, M. le Maire de Coubert a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

L'enquête se déroulera à la mairie de Coubert durant 32 jours, du 11 décembre 2019 à 9 h 00 au 11 janvier 2020 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. VERZELEN Jean-Marc, désigné par le Tribunal administratif comme commissaire enquêteur, recevra en mairie les

- mercredi 11 décembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,

- mercredi 18 décembre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00,

- lundi 6 janvier 2020, de 15 h 00 à 18 h 00,

- samedi 11 janvier 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête, sera consultable :

- à la mairie de Coubert,

- sur le site internet de la commune : www.coubert.fr

Le public pourra présenter ses observations

- sur le registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels de la mairie,

- les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie,

- par courriel à l'adresse mail suivante : enquetepublique.plu.coubert@gmail.com

Aux termes de cette enquête publique, le conseil municipal de Coubert délibérera sur les nouvelles dispositions du P.L.U.

M. le Maire est la personne responsable du projet, des informations peuvent lui être demandées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et sur le site internet de la commune.

7216250801 - AA



Élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) du Pays de Fontainebleau

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), M. Pascal GOUHOURY, fait connaître que, conformément à l'arrêté n° 2019-033 du 7 novembre 2019, il sera procédé à l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal, la CAPF étant l'autorité responsable et compétente en matière d'élaboration du RLPi.

Ce dossier concerne l'ensemble du territoire des 26 communes membres. Afin de conduire l'enquête, la vice-présidente du Tribunal administratif de Melun a désigné Mme Régine HAMON-DUQUENNE, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 33 jours consécutifs du lundi 9 décembre 2019 à 9 h 30 au 10 janvier 2020 à 15 h 00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- le lundi 9 décembre 2019, de 9 h 30 à 12 h 30 au siège de l'enquête à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF),

- le jeudi 19 décembre 2019, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Bois-le-Roi,

- le lundi 6 janvier 2020, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de La Chapelle-la-Reine,

- le vendredi 10 janvier 2020, de 12 h 00 à 15 h 00 au siège de l'enquête à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF).

Lieux de consultation du dossier : le siège de l'enquête publique est le siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, CAPF, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau (ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30). Une consultation du dossier sera aussi à disposition du public en mairie de Bois-le-Roi (ouverture lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00) et en mairie de La Chapelle-la-Reine (ouverture le lundi et le vendredi de 8 h 30 à 10 h 30 et de 15 h 30 à 18 h 00, le mardi de 8 h 30 à 12 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 18 h 00, fermé le jeudi).

Toutefois des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu.

Le dossier d'enquête publique comprend les pièces administratives, le dossier de RLPi tel qu'arrêté par le conseil communautaire du 5 septembre 2019, les avis des personnes publiques associées et consultées, le bilan de concertation. Il sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- En version numérique sur la plateforme dédiée : <http://rpi-pays-fontainebleau.enquetepublique.net> qui sera relayé aussi sur le site internet du Pays de Fontainebleau (notamment suivant le lien : <https://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique/rpi8>).

La version dématérialisée est disponible 7J/7 et 24h/24h sauf si problèmes techniques non prévus.

- Sur un poste informatique tenu à la disposition du public dans chacun des 3 lieux d'enquête aux jours et heures d'ouvertures au public.

- En version papier dans les 3 lieux de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures au public.

Avant l'ouverture de l'enquête ou durant celle-ci, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant un courrier au président de la Communauté d'Agglomération.

Présentation des observations :

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numériques accessibles sans interruption) et à l'appui de supports papiers (dossier et registre) afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles sur le registre papier ou numérique disponible dans les 3 lieux de l'enquête pendant toute sa durée aux jours et heures d'ouvertures au public mentionnés ci-dessus.

Le public pourra faire ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible sur la plateforme dédiée via le lien <http://rpi-paysfontainebleau.enquetepublique.net>

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : rpi-pays-fontainebleau@enquetepublique.net

- Sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public des 3 lieux de l'enquête.

Par voie postale en adressant un courrier à l'attention de Mme Régine HAMONDUQUENNE, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau.

Les observations et propositions du public seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé dédié.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur : le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet RLPi. Le rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la CAPF, dans les mairies des 26 communes membres et à la préfecture de Seine-et-Marne, pour y être tenus à dispositions du public durant 1 an. Ils seront par ailleurs publiés sur le site internet de la CAPF.

Au terme de l'enquête, le projet de RLPi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

7216546601 - AA

Commune de MONTIGNY-SUR-LOING

Mention d'une délibération du conseil municipal Droit de Prémption Urbain

AVIS

Par délibération du 17 octobre 2019, le conseil municipal de la commune de Montigny-sur-Loing a décidé d'instaurer un Droit de Prémption urbain, les éléments sont annexés au dossier du PLU.

Ladite délibération est affichée en mairie.

Le Maire, S. MONCHECOURT.

7216893701 - AA

Département de SEINE-ET-MARNE

Commune de PROVINS

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par délibération n°2019. 101 du 12 décembre 2019, le conseil municipal de Provins, a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette mise à disposition du dossier aura lieu du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020, en mairie de Provins aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, par écrit adressé au maire, mairie de Provins, 5, place du Maréchal-Leclerc, CS 60405, 77487 Provins cedex ou par courrier électronique à : service.urbanisme@mairie-provins.fr

7216894601 - AA

Département de SEINE-ET-MARNE

Commune de PROVINS

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

AVIS

Par arrêté n°19.297 du 2 décembre 2019, le maire de Provins a prescrit la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Provins. Cette modification a pour effet de mettre en cohérence le Plan Local d'Urbanisme avec le Site Patrimonial Remarquable.